

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PALAMINY
Séance du 27 mars 2024

Date de la convocation : 22/03/2024
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Date d'affichage : 28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SENSEBÉ, Maire.

Présents : SENSEBÉ Christian, LAFRANQUE Guy, SOULERES Jean-Paul, CROTE Pierre, ALABERT Sylvie, BARBASTE Laure, DEJEAN Stéphane, FERAUD Jean-Philippe, LLORENS Stéphanie, MÉTELLUS Michèle, PORTET Serge, RIBET Jocelyne.

Absents excusés : CEZERA Emmanuelle, DURIEZ Karen.

Madame LLORENS Stéphanie a été nommée secrétaire de séance.

Vote du compte administratif 2023 - budget communal Délibération n° 2024-15
--

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2023, soit un montant total de :

Compte Administratif 2023	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice Fonctionnement	734 574,79	832 769,96	98 195,17
Report de l'exercice N-1 Fonctionnement		398 310,53	
TOTAL section Fonctionnement	734 574,79	1 231 080,49	496 505,70
Réalisation de l'exercice Investissement	648 097,13	629 725,24	-18 371,89
Report de l'exercice N-1 Investissement		4 310,81	
TOTAL section Investissement	648 097,13	634 036,05	-14 061,08
TOTAL sections Fonctionnement + Investissement	1 382 671,92	1 865 116,54	482 444,62
RAR à reporter en N+1 (Investissement)	441 558,00	254 844,00	-186 714,00
TOTAL section Investissement + RAR	1 089 655,13	888 880,05	-200 775,08
TOTAL cumulé avec RAR	1 824 229,92	2 119 960,54	295 730,62

Après discussion, Monsieur le Maire laisse la parole au Doyen de l'assemblée et quitte la salle.

Le Doyen de l'assemblée fait procéder au vote par l'assemblée.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2023 - budget Lotissement des Noyers Délibération n° 2024-16
--

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2023, soit un

montant total de :

Compte Administratif 2023	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice Fonctionnement	100 396,23	0,00	-100 396,23
Report de l'exercice N-1 Fonctionnement		183 696,18	
TOTAL section Fonctionnement	100 396,23	183 696,18	83 299,95
Réalisation de l'exercice Investissement	0,00	100 396,23	100 396,23
Report de l'exercice N-1 Investissement	100 396,23		
TOTAL section Investissement	100 396,23	100 396,23	0,00
TOTAL sections Fonctionnement + Investissement	200 792,46	284 092,41	83 299,95

Après discussion, Monsieur le Maire laisse la parole au Doyen de l'assemblée et quitte la salle.

Le Doyen de l'assemblée fait procéder au vote par l'assemblée.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

**Vote du compte administratif 2023 - budget Lotissement Le Fray
Délibération n° 2024-17**

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2023, soit un montant total de :

Compte Administratif 2023	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice Fonctionnement	923 072,55	923 074,02	1,47
Report de l'exercice N-1 Fonctionnement	499,50	0,00	
TOTAL section Fonctionnement	923 572,05	923 074,02	-498,03
Réalisation de l'exercice Investissement	667 835,33	755 497,64	87 662,31
Report de l'exercice N-1 Investissement		45 438,36	
TOTAL section Investissement	667 835,33	800 936,00	133 100,67
TOTAL sections Fonctionnement + Investissement	1 591 407,38	1 724 010,02	132 602,64

Après discussion, Monsieur le Maire laisse la parole au Doyen de l'assemblée et quitte la salle.

Le Doyen de l'assemblée fait procéder au vote par l'assemblée.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

**Vote du compte administratif 2023 - budget Palaminy Photovoltaïque
Délibération n° 2024-18**

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2023, soit un montant total de :

Compte Administratif 2023	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice 2023 Fonctionnement	5 191,55	17 516,03	12 324,48
Report de l'exercice 2022 Fonctionnement	3 384,81		
TOTAL section Fonctionnement	8 576,36	17 516,03	8 939,67
Réalisation de l'exercice 2023 Investissement	9 618,45	4 197,95	-5 420,50
Report de l'exercice 2022 Investissement		13 604,55	
TOTAL section Investissement	9 618,45	17 802,50	8 184,05
TOTAL sections Fonctionnement + Investissement	18 194,81	35 318,53	17 123,72

Après discussion, Monsieur le Maire laisse la parole au Doyen de l'assemblée et quitte la salle.

Le Doyen de l'assemblée fait procéder au vote par l'assemblée.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

**Approbation des comptes de gestion dressés par Mme Carpentier, Receveur
Budget communal, budget du lotissement des Noyers, budget du lotissement Le Fray et
budget Photovoltaïque
Délibération n° 2024-19**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget communal
Délibération n° 2024-20**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur SENSEBÉ Christian, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Considérant que le dit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **496 505,70 €**.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'investissement de l'exercice 2023		
	Réalisé	Reste à Réaliser
DÉPENSES	648 097,13 €	441 558,00 €
RECETTES	634 036,05 €	254 844,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	-14 061,08 €	-186 714,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-200 775,08 €	

Affectation du résultat de fonctionnement au budget 2024	
A) EXCEDENT	
Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	200 775,08 €
Solde disponible :	
Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	295 730,62 €

**Vote des taux TFB, TFNB et TH 2024
Délibération n° 2024-21**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Il précise que pour équilibrer le budget il est nécessaire d'augmenter les taxes.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'augmenter comme suit les taux en 2024.

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	37,40 %	38,00 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	38,40 %	39,02 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	9,10 %	9,25 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 38,00 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 39,02 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 9,25 %

**Vote du Budget Primitif de la Commune
Délibération n° 2024-22**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2024 et propose de le voter au niveau du chapitre

pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget Primitif 2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 147 371,57	1 147 371,57
Investissement	1 088 571,15	1 088 571,15
TOTAL	2 235 942,72	2 235 942,72

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif.

**Vote du Budget Primitif du Lotissement Le Fray
Délibération n° 2024-23**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2024 et propose de le voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget Primitif 2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	681 711,97	681 711,97
Investissement	785 396,61	785 396,61
TOTAL	1 467 108,58	1 467 108,58

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif.

**Vote du Budget Primitif de Palaminy Photovoltaïque
Délibération n° 2024-24**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2024 et propose de le voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget Primitif 2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 939,67	17 939,67
Investissement	23 645,72	23 645,72
TOTAL	41 585,39	41 585,39

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif.

**Avenant au MAPA Travaux 59 Rue du Château et Lieu-dit Montcrabun
Délibération n° 2024-25**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 2023-25 du 14 avril 2023 et n°2023-31 du 08 juin 2023 attribuant un marché à procédure adapté pour des travaux de rénovation des bâtiments se situant 59 Rue du Château et au lieu-dit Montcrabun.

Il informe que des modifications et des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Il propose à l'assemblée de faire les avenants suivants :

LOTS	Marché initial HT	Avenant 1	Avenant 2	Total Avenants	Total MAPA HT
Lot 1 (Gros œuvre) Entreprise GALLART	124 376,33	1 897,22	1 673,29	3 570,51	127 946,84
Lot 2 (Charpente Couverture) Entreprise GALLART	73 533,68	5 226,23		5 226,23	78 759,91
Lot 3 (Menuiserie extérieures) Entreprise MPAC 31	36 902,49	-3 019,72		-3 019,72	33 882,77
Lot 4 (Plâtrerie Revêtements) SARL PLATRES GARONNAIS	120 983,58			0,00	120 983,58
Lot 5 (Electricité) Entreprise ECD	39 328,33	1 261,57		1 261,57	40 589,90
Lot 6 (Climatisation, Sanitaires) Entreprise DBS	62 831,00	2 134,75		2 134,75	64 965,75
Lot 7 (Façades) Entreprise CHENAY	41 272,50	15 027,50		15 027,50	56 300,00
TOTAL	499 227,91	22 527,55	1 673,29	24 200,84	523 428,75

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de procéder aux modifications proposées.
- de conclure les avenants avec les entreprises concernées.

Autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants ainsi que les documents s'y rapportant.

**Acquisition four boulangerie
Délibération n° 2024-26**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le départ du boulanger, la commune se retrouve sans boulangerie depuis le 1^{er} mars 2022. Cela pose problème pour l'attractivité de la commune car il n'y a plus aucun commerce ouvert depuis.

De plus, les personnes doivent se tourner vers les communes les plus proches et cela au détriment du lien social qui existait avant la disparition de ce commerce.

Enfin, le boulanger est prêt à commencer, il ne lui manque qu'un four pour démarrer. Il n'a malheureusement pas les fonds nécessaires à l'acquisition d'un four impératif au démarrage de son activité.

Afin de pallier cette carence de l'initiative privée et pour maintenir le lien social préexistant en faisant en sorte notamment que les personnes âgées dans l'incapacité de se déplacer, ainsi que les personnes n'ayant pas de véhicule puissent tout de même accéder à la fourniture d'aliments de base, la commune propose de soutenir cette activité en acquérant un four qui servira à la production de la nouvelle boulangerie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De soutenir l'ouverture d'une boulangerie sur la commune en acquérant un four

- D'acquérir un four auprès de l'entreprise SOCODIF pour un montant total de 45 480,10€ HT
- D'inscrire la somme au budget primitif 2024 article 2188
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de France Ruralités au taux le plus élevé que possible.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

SENSEBÉ Christian		LAFRANQUE Guy	
SOULERES Jean-Paul		CROTE Pierre	
ALABERT Sylvie		BARBASTE Laure	
CEZERA Emmanuelle	absente	DEJEAN Stéphane	
DURIEZ Karen	absente	FERAUD Jean-Philippe	
LLORENS Stéphanie		MÉTELLUS Michèle	
PORTET Serge		RIBET Jocelyne	

